

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (salle Drôme – Ecosite)

Date : 26 NOVEMBRE 2019

42 PRESENTS :

MES BESSON C., CASTON J., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., BOUVIER M., BOYRON C., LIARDET C., PIERI A., BRUN F., DILLE Y., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.

MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., AUDRAS G., DELALLE B., LOTHE J., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., BONNET C., HILAIRE JL., BERNARD O., DELPONT E., DERE L., PLANET F., RIBES C., VENEL G., AURIAS C., FAYOLLET J., LESPETS P., MACAK JP., PEYRET JM., TRICHARD C., BOUVIER M., POURRET G., DRUGUET R., GILES M., KRIER S.

4 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MES FAURIEL H., GRANGEON S.
MRS FAYARD F., COMBOROURE P.

4 ABSENTS EXCUSES :

MRS MAGNON B., BALZ R., MALSERT J., PERVIER Y.

1 AUTRE PRESENT :

MME FOLLET A.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE ENVIRONNEMENT – FISCALITE – EMPRUNTS

1. Réhabilitation thermique : présentation tableau de bord des bâtiments de la CCVD
2. Elaboration du PCAET : calendrier & point d'étape

II / POLE RESSOURCES

3. Rapport d'Orientations Budgétaires 2020
4. Décision modificative
5. Cuisine centrale maison de l'enfance à Livron-sur-Drôme (agrandissement) : attribution d'un fonds de concours et approbation convention CCVD/commune
6. Communes et territoire : suppression d'un emploi d'Animateur principal 1ère classe et création d'un emploi d'Ingénieur territorial
7. Communes et territoire : création d'un emploi de technicien

III / POLE RESSOURCES TECHNIQUES

8. Déchetterie de Livron-sur-Drôme : présentation de l'APS
9. Déchetteries : modification du règlement

IV / SERVICE HABITAT – URBANISME

10. Clionsclat : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision avec examen conjoint n° 1 dite « Révision allégée » du PLU
11. Loriol : Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU
12. Loriol : Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU

V / SERVICE ACTION SOCIALE – JEUNESSE – MSAP – POLITIQUE DE LA VILLE

13. Opération ruban blanc : soutien à la campagne internationale

Avant d'ouvrir la séance du conseil communautaire, Monsieur le Président souhaite s'associer aux maires et élus des communes qui ont subi d'importants dégâts à la suite du séisme du 11/11 dans une moindre mesure et surtout de l'épisode neigeux du 14/11. Il constate que les élus ont de la difficulté à mettre en place les protocoles de sécurité et que le manque d'équipement ne facilite pas le retour à la normale. Il regrette l'attitude de certains concitoyens, peu compréhensifs face aux remises en état qui ne vont pas assez vite à leur goût. Il constate également à quel point tout le monde est tributaire de la modernité.

Il adresse également son soutien à Messieurs Serge Krier et Jean Marc Bouvier qui ont dû faire face dans leur commune à des exactions graves d'individus vis-à-vis d'agriculteurs (incendies de bâtiments, troupeaux menacés, ...). Il espère que justice se fera, de façon exemplaire.

Concernant l'intervention de Monsieur Laurent Déré en fin de conseil d'octobre sur le déploiement de la fibre par ADN, Monsieur le Président informe du planning de programmation fourni par le syndicat. Il est distribué aux élus.

Année programmation	Nb de SUF prévisionnel	Communes concernées	Participation financière CCVD
2021	2 250	Allex, Ambonil, Eurre, Montoisson	660 000
2021	3 000	Livron-sur-Drôme	885 000
2022	1 000	Beaufort, Eygluy-Escoulin, Gigors et Lozeron, Montclar, Ombèze, Plan de Baix, Suze	300 000
2022	650	Montclar, Suze	15 000
2022	1 950	Loriol	585 000
2022	2 150	Félines, Francillon, Mornans, Le Poët-Célar, Saoû, Soyans	300 000

Monsieur le Président soumet à approbation le compte-rendu du conseil du 22/10/19. Celui-ci, n'appelant pas d'observations, est approuvé.

Il propose à l'assemblée une modification de passage des points à l'ordre du jour : traiter le point 13 « Opération ruban blanc : soutien à la campagne internationale » en début de séance.

Accord du Conseil

V – ACTIONS SOCIALES – MSAP – JEUNESSE – POLITIQUE DE LA VILLE

Point 13 Opération ruban blanc : soutien à la campagne internationale

Monsieur le Président fait distribuer à chaque membre présent un ruban blanc à arborer à titre personnel, symbole de la campagne et symbole international de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier lors de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le 25 novembre.

Il informe que la campagne Ruban Blanc a été initiée dans le département de la Drôme en 2016 par l'association d'aide aux victimes REMAID. Elle a pour objectif de sensibiliser aux diverses formes de violences dont les femmes sont victimes et d'amener à une mobilisation afin que ces violences disparaissent, avec des actions de sensibilisation à engager.

Dans la Drôme, cette campagne est portée collectivement depuis 2017 par l'association départementale d'aide aux victimes REMAID, le CIDFF26, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, la ville de Valence et Valence Romans Agglo. Le comité de pilotage a été élargi en 2019 à la CAF, la FOL26 et l'UDAF de la Drôme. Les communautés de communes ont aussi été invitées à participer.



La communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée tient, en s'inscrivant dans cette campagne, à participer à la sensibilisation et à la mobilisation du plus grand nombre pour parvenir à l'éradication des violences faites aux femmes.

Le Conseil :

- autorise la communauté de communes à participer à la campagne ruban blanc
- autorise la communauté de communes à être membre du comité de pilotage départemental
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

I – ENVIRONNEMENT – FISCALITE – EMPRUNTS

Point 1 Réhabilitation thermique : présentation tableau de bord des bâtiments de la CCVD

Monsieur Jean Serret accueille Madame Myriam Dardard, conseillère énergie au SDED et Monsieur Basile Portier, conseiller énergie partagé CCVD/3CPS pour présenter cet audit énergétique du patrimoine de la CCVD.

A l'aide d'un powerpoint, Monsieur Basile Portier fait un point de contexte.

Le SDED et Biovallée s'engagent pour le patrimoine public des collectivités
 Une convention de partenariat entre la CCVD, la CCCPS et le SDED a été signée en novembre 2016 pour couvrir l'ensemble du patrimoine public des 45 communes. Une nouvelle convention en cours de signature pour la période 2020-2025
 2 conseillers en énergie partagés, l'un porté par Biovallée, l'autre par le SDED, sont mobilisés pour analyser la performance énergétique du patrimoine public.

La CCVD est la 1^{ère} communauté de communes suivie sur la période 2014 -2018 :

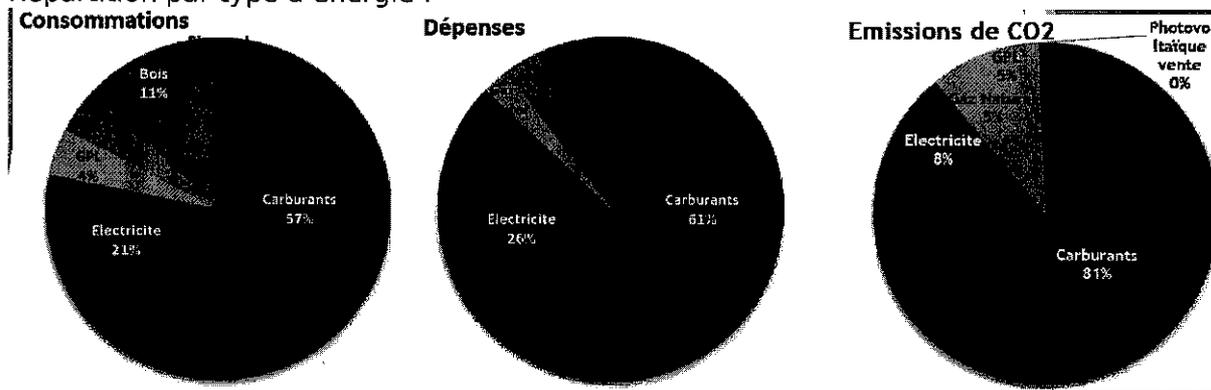
- 29 bâtiments, 16 dont la CCVD est propriétaire
- Surface totale chauffée de 9 463 m²
- Equipements extérieurs : 12 points de livraison (compteurs dédiés aux bâtiments)
- Eclairage public : 581 points lumineux dont 70% en LEDS
- Carburants : 40 véhicules

Au total 1 100 factures enregistrées

Madame Myriam Dardard donne les ratios annuels de la CCVD :

- Dépenses : 340 000 €
- Consommation : 2 800 000 kWh
- Emission CO2 : 700 tonnes

Répartition par type d'énergie :

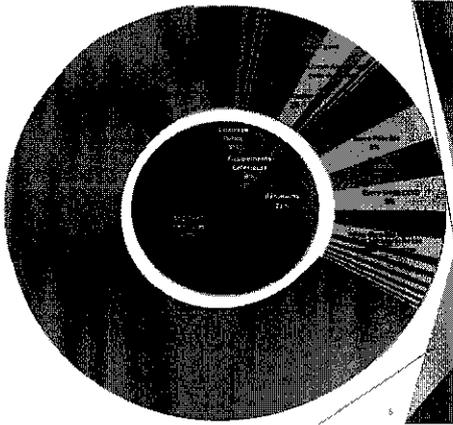


68% de l'électricité consommée est d'origine renouvelable ; c'est un choix spécifique de la CCVD.

Consommation d'énergie renouvelable = 29% des consommations (bois, ...)

Répartition des dépenses par éléments de patrimoine (2018)





Focus :

67 % de carburants dont 92 % pour le service gestion des déchets

Pour la petite enfance, l'analyse est un peu tronquée puisque seulement 41 % des factures ont été transmises (la plupart des bâtiments font partie du patrimoine des communes et la refacturation à la CCVD n'est pas toujours réalisée)

Monsieur Basile Portier fait état des gisements d'économie possible sur le patrimoine de la CCVD.

- Gestion des déchets

- 200 000 € soit 60 % de la facture énergétique
- Pistes : éco-conduite (sensibilisation des chauffeurs ; bons résultats constatés), optimisation de la collecte et réduction des déchets (compostage collectif, consigne)

- Bâtiments

- Des optimisations encore possibles : Le Campus (réglages et régulation)
- Des besoins d'investissement importants :
 - préfabriqués de l'hôtel d'entreprises
 - Locaux petite enfance mis à disposition par les communes

- Eclairage Public (gisement moins significatif que pour les bâtiments ou gestion des déchets)

- Mise en place de l'extinction nocturne
- Renouvellement des vieux luminaires (exemplaire dans les parcs d'activités)

Madame Régine Chaléat rappelle que la compétence ordures ménagères est l'une des plus importantes de la CCVD. Il est donc logique que les consommations en matière d'énergie soient importantes.

Monsieur Jean Serret rappelle que le tri est une des solutions pour réduire les déchets. Le message doit être relayé : trier plus c'est payer moins. De plus, les recettes engendrées par le tri contribuent à l'équilibre du fonctionnement du service. La politique mise en place depuis de nombreuses années porte ses fruits.

Monsieur Claude Aurias demande à ce qu'une réflexion sur le plus long terme soit initiée pour passer du gas oil au gaz, voire à l'hydrogène.

Madame Myriam Dardard attire l'attention des élus sur la possibilité de consultation systématique des 2 conseillers NRJ pour de l'expertise technique et de la recherche de co-financements, en amont des nouveaux projets.

Monsieur Jean Serret remercie Madame Myriam Dardard et Monsieur Basile Portier pour leur présentation. Ils se retirent.

Point 2 Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : calendrier & point d'étape

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle que tous les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018, pour 6 ans.

Ceci implique aussi que :

- le PCAET doit prendre en compte le schéma de cohérence territoriale (SCoT),
- le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prend en compte le PCAET.



Il donne la parole à Madame Rachel Rossignol pour présenter ce point d'étape.

A l'aide d'un powerpoint, elle rappelle la démarche d'élaboration du PCAET :

- diagnostic entre janvier et avril 2019 ; consultable sur le site internet de la CCVD (<http://www.valdedrome.com/quest-ce-quun-plan-climat.html>)
- stratégie entre avril et novembre 2019 : restitution au conseil de décembre 2019
- plan d'actions en cours depuis septembre 2019 : les CR sont sur le site internet de la CCVD et sera présenté en conseil communautaire de janvier 2020 (<http://www.valdedrome.com/les-ateliers-de-concertation.html>)
- arrêt et avis et approbation du PCAET en 2020 (Préfet de région, Président du conseil régional, autorité environnementale, grand public)

Les domaines d'actions du PCAET : bâtiments, urbanisme/habitat, transport/mobilité, économie/entreprises, déchets, agriculture sur des sujets transversaux tels que les consommations d'énergie, les énergies renouvelables, la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, la vulnérabilité (santé, sociale, ressources en eaux, etc).

Elle rappelle les temps forts :

- décembre 2017 : délibération de lancement
- juillet 2018 : délibération pour les modalités de co-construction
- novembre 2018 : contractualisation avec Négawatt, Indiggo, Invivo et Solagro (diagnostic)
- décembre 2018 : événement de lancement de la démarche PCAET grand public
- janvier – mars 2019 : élaboration du diagnostic (ateliers participatifs)
- mai 2019 : construction de la stratégie (ateliers participatifs)
- juin 2019 : 4 réunions publiques : Livron-sur-Drôme, Alex, Francillon et Beaufort
- septembre 2019 : à la demande du comité de pilotage, travail avec des lycéens à la co-construction du plan (8 rencontres)
- octobre et novembre 2019 : 8 ateliers thématiques, co-animés avec les services et les Vice-Présidents concernés : mobilité, filière bois et sylviculture, gouvernance, suivi PCAET et lobbying, habitat et bâtiment, urbanisme et aménagement, agriculture et transition énergétique, entreprises et industries, CCVD et communes exemplaires

Les ateliers : co-construire le plan d'actions (qui sera validé en janvier 2020), quelques exemples de propositions d'actions :

- **Gouvernance**
 - Mettre en place un observatoire du PCAET – suivi évaluation de la trajectoire
 - Définir et proposer un appel à projet citoyen
- **Bois et sylviculture**
 - Mettre en place une animation de territoire pour établir une stratégie bois
- **Urbanisme**
 - Intégrer les enjeux énergie-climat dans le PLUi, PLH (travail déjà enclenché)
 - Schéma directeur des EnR (sacraliser les unités pressenties)
- **Habitat**
 - Renforcer la plateforme de rénovation (très performante) et proposer un accompagnement sur la précarité énergétique (Tiga et autres financements) ; le PCAET va valoriser ce qui existe déjà.
- **Bâtiments**
 - Définir une stratégie de rénovation du patrimoine bâti (CCVD et communes)
- **Entreprises**
 - Valoriser les initiatives exemplaires, type vidéos Agriliens ou GPA
- **Agriculture**
 - Poursuivre renforcer l'accompagnement des agriculteurs vers le bio et réduction des engrais et pesticides
 - Développer et étudier, accompagner la petite méthanisation
- **CCVD et communes exemplaires**
 - Etudier la faisabilité du télétravail, expérimenter
 - Mener une réflexion sur la flotte de véhicules CCVD en autopartage avec d'autres entreprises
- **Mobilité**
 - Etudier le transport de marchandises pour un report vers un transport ferroviaire



- Adaptation au changement climatique
 - Entretien, approfondir, favoriser le dialogue territorial sur le partage de l'eau (étude très fine avec une chercheuse)
 - Favoriser l'évolution des modes de production et des productions agricoles.

Les prochaines étapes :

- 12 décembre : restitution des ateliers
- 17 décembre : présentation de la stratégie au conseil communautaire
- 28 Janvier 2020 : présentation du plan d'actions au conseil communautaire
- 2020 : dépôt du projet avant la fin du mandat pour instruction par les services de l'Etat.

Monsieur Loïc Morel se dit déçu par le manque de participation des communes aux ateliers constructifs.

Suite à une question de Monsieur Claude Aurias demandant si les partenaires qualifiés et compétents sont présents, Madame Rachel Rossignol confirme leur implication.

Monsieur Jean Marc Bouvier ajoute que les personnes associées participent régulièrement et activement, avec un sentiment de forte implication du territoire, par rapport à ce qu'ils peuvent constater ailleurs.

Monsieur Jean Serret estime qu'effectivement, la discussion aurait pu être plus riche si plus d'organismes avaient été représentés. Le PCAET reste une notion un peu abstraite et clivant. Il faut opter pour des actions simples en faisant participer les populations.

Monsieur Jean Marc Bouvier précise que le travail se fait conjointement avec celui du SCOT et du PLUI pour une synchronisation de ces plans.

Monsieur Jean Serret remercie Madame Rachel Rossignol pour sa présentation. Elle se retire.

II – RESSOURCES

Point 3 Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 (ROB)

Monsieur Jean Serret expose que le ROB présenté ce soir a été élaboré avec 3 objectifs :

- 1) Assurer des services de qualité aux habitants et aux acteurs économiques dans la proximité géographique, accessibles à tous
- 2) Créer de la richesse pour les habitants, les communes et les entreprises
- 3) Accroître la qualité de vie

dans un contexte de baisse continue de dotations depuis plusieurs années, la perspective de la suppression de la taxe d'habitation (perte de liberté fiscale) compensée, entre autre, par une dotation d'Etat via des points de TVA (mais qui rend cette recette tributaire de l'activité économique et commerciale).

Il rappelle également les investissements à venir : déviation de la RN7, gymnase/dojo, déchetterie de Livron-sur-Drôme, pour les plus importants.

Un ajustement du taux de foncier bâti devrait assurer les équilibres budgétaires.

Monsieur Robert Arnaud énonce que le document envoyé aux élus retrace fidèlement les actions en cours et poursuivies et les nouvelles à mettre en oeuvre à partir de 2020 mais dont la décision a déjà été prise (par exemple : les constructions du bâtiment pour les services techniques, de la déchetterie de Livron-sur-Drôme, ...). Les remboursements d'emprunt par anticipation sont rendus possibles du fait de la très bonne dynamique de vente sur le parc de Confluence. Cela libère de la faculté d'emprunt pour d'autres opérations.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, présenté il y a quelques années, se réalise ainsi petit à petit.



Le travail sur les compétences se poursuit également, sans se substituer aux services existants (par exemple : un conseiller social supplémentaire pour faire face aux demandes croissantes d'informations et d'orientations).

Au niveau du service gestion des déchets, la TEOM n'a pas été augmentée du mandat.

Il attire l'attention sur la diminution des excédents, malgré l'optimisation au plus juste du service. Toutefois, son fonctionnement est tributaire des hausses de coûts externes (TGAP, carburants, traitement, ...). La marge de manœuvre se réduit inexorablement. Il ne sera pourtant pas demandé de hausse de TEOM pour 2020.

Concernant la petite enfance, la fiscalité déjà votée permettra l'intégration de la maison de l'enfance de Livron-sur-Drôme (Maison Pignal) et la construction potentielle d'une micro-crèche à Plan de Baix.

Durant le mandat, beaucoup d'actions/services nouveaux se sont mis en place de part la prise de compétences (MSAP, ...) ou leur ajustement (transfert du LMAF de Livron-sur-Drôme), avec pour conséquence, un effectif augmenté pour les exercer. Pour gérer le personnel supplémentaire nécessaire pour les exercer, les services généraux ont été renforcés pour partie (RH, finance, informatique). Ces postes ne sont à ce jour pas financés. Un report à un Budget Supplémentaire était jusqu'alors nécessaire pour équilibrer le budget primitif.

Pour l'année 2020, Monsieur le Vice-Président souhaite que le budget soit équilibré sans recours à un Budget Supplémentaire en se dotant d'une ressource structurelle suffisante. Il propose ainsi un effort fiscal, dans un contexte où un impôt ménage est supprimé ce qui permet ainsi une petite marge de manœuvre.

Il passe la parole à Monsieur Fabien Duvert qui rappelle l'environnement général pour ce ROB.

Les incertitudes économiques se sont accentuées en 2019.

- Perspectives du BREXIT « dur » (*sans accord*)
- Guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis
- Impacts d'un protectionnisme américain (↑ droits de douane)
- Affaiblissement du taux de change Euro-Dollar

La situation économique de la France se traduit par un ralentissement de la croissance française marqué par la contraction de la consommation des ménages.

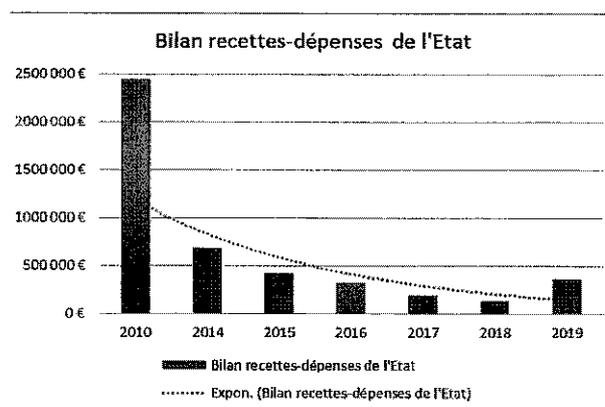
Les mesures de hausse du pouvoir d'achat (suppression de la TH, baisse de cotisations salariales...) n'ont pas conduit à une augmentation de la consommation des ménages mais plutôt à une hausse de l'épargne.

La contribution des collectivités à la réduction du déficit

Jusqu'en 2017, les collectivités locales ont contribué à l'effort de réduction du déficit public sous la forme :

- d'une diminution de leurs dotations.
- D'une augmentation des contributions (FPIC)

Ainsi en 11 ans, la CCVD a perdu près de 2 252 047€



Une légère augmentation en 2019 : + 124 285 € au titre de la DGF et 105 811 € au titre des compensations (pertes de fiscalité locale résultant des exonérations décidées par la loi : CFE).



La réforme de la fiscalité locale :

En 2017, annonce de la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) :

- 80% des contribuables seront exonérés de la taxe en 2020
- Dégrèvement graduel de foyers fiscaux : 2018 : 30% 2019 : 65% - 2020 : 100%
- Suppression complète de la TH en 2023

L'ETAT se substituera au contribuable dans le paiement de la TH et transférera aux EPCI une fraction de la TVA, avec des incidences non négligeables pour les collectivités :

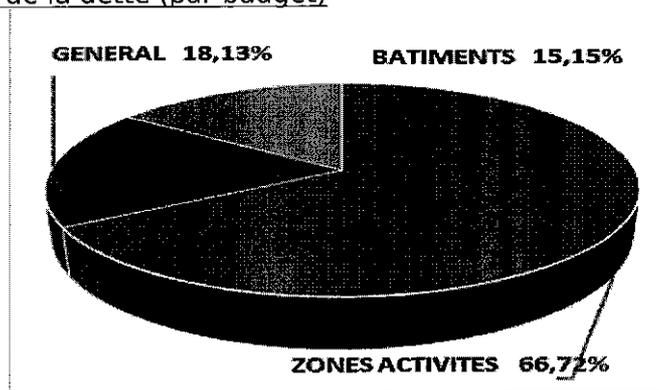
- Une modification du panier fiscal qui conduit à une dépendance accrue des collectivités vis-à-vis de l'Etat,
- Le remplacement d'une taxe dynamique par une dotation qui retire aux élus leur pouvoir de ressources fiscales (recettes figées).

En 11 ans, la CCVD a maintenu son soutien aux communes à hauteur de 3 883 976 € (dont 488 600 € de DSC, ré-augmentée cette année du fait de GEMAPI), malgré l'augmentation des reversements à l'Etat, la perte de recettes et le développement de nouvelles compétences (petite enfance, énergies, politique de la ville, MSAP, actions jeunesse, actions sur la mobilité, ...).

Monsieur Jean Serret souligne que ce soutien favorise le lien entre les communes et la CCVD.

Il relève le succès des circuits découverte des métiers, co-organisés avec l'association Avenir : 700 élèves de 7 établissements scolaires accueillis sur le territoire, en présence des élus.

Répartition actuelle de la dette (par budget)

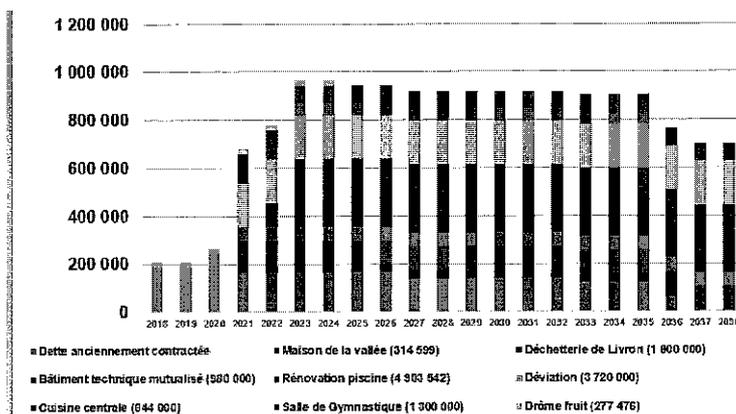


Les budgets annexes supportent 80 % de la dette puisque la CCVD assure le portage des terrains et des bâtiments avant leur vente ou leur location.

Le parc de Confluence à Livron se commercialise très bien (des ventes effectives en 2019 et des promesses de vente sur 2020) ce qui permet le remboursement par anticipation d'emprunts.

Des lots sur le parc des Grandes Vignes à Grâne sont également en cours de vente.

La réalisation des investissements décidés sur le mandat appelle la poursuite d'une gestion rigoureuse



Monsieur le Directeur fait remarquer que l'investissement pour la rénovation de la piscine ne tient pas compte des subventions qu'il reste à chercher.

Suite à cette présentation, il expose la synthèse des travaux de la commission des finances :

- Manquent 700 000 € pour équilibrer le BP
- 1 200 000 € avaient été reportés au BS l'an dernier
- un effort de gestion de 500 000 € a été effectué

Ainsi la commission finances propose une évolution de la Taxe Foncière pour assurer les charges pérennes en portant le taux de 2,32% à 3,32% (+ 369 000 € environ).

Cela permettrait :

- le vote du BP en équilibre dès décembre
- une année 2020 sans recours à un budget supplémentaire

Quelques simulations sont proposées afin d'en voir l'effet sur les feuilles d'impôts des citoyens :

Commune	Base naturelle 2020	Maintien du taux en 2020 à 2,32%	Evolution du taux en 2020 à 3,32%
Loriol sur Drôme	3124	72,5 €	104 €
Livron sur Drôme	3001	69,6 €	100 €
Livron sur Drôme	1554	36,1 €	52 €
Cliousclat	2569	59,6 €	85 €
Montoisson	1741	40,4 €	58 €
Eygluy Escoulin	901	20,9 €	30 €
Gigors et Lozeron	1960	45,5 €	65 €

Concernant la CFE, une possibilité d'évolution est étudiée. Si un ajustement est possible, Monsieur Robert Arnaud est d'avis de le réaliser, sinon il est perdu. Cela représente un impact très faible, son augmentation étant très règlementée.

Monsieur Robert Arnaud précise que cette demande d'effort fiscal ramènerait la collectivité à un niveau fiscal plus conforme (assumer les dépenses engagées).

Monsieur Laurent Déré trouve cette augmentation importante malvenue dans le contexte national, d'autant que celle-ci n'est pas dédiée à une compétence affichée (réponse à des besoins hors compétence). Il énonce que le taux de Foncier bâti a augmenté depuis 2014 de 273 % (incluant la hausse proposée en 2020). Ne faut-il pas être plus raisonnable dans les actions à conduire ? étudier la possibilité de les mutualiser ?

L'augmentation demandée n'est pas neutre pour les populations.

Monsieur Robert Arnaud explique comment seraient répartis les 412 000 € de fiscalité supplémentaire (369 000 € + augmentation naturelle des bases) :

- services généraux (gestion sociale du personnel) : 160 000 €
- communication (structuration du service) : 50 000 €
- services techniques : 70 000 €
(il s'agit de l'intégration d'agents de l'équipe rivières qui ont débuté en insertion et pour lesquels il n'y a plus de financements)
- agriculture (programmes engagés) : 35 000 €
- social (2^{ème} conseiller intercommunal) : 35 000 €
- MSAP transformées en MFS (compensation baisse dotation et exigence de l'Etat d'une personne supplémentaire) : 62 000 €

Monsieur Loïc Morel fait part de son incompréhension entre ce qui est demandé localement et ce qui est mis en place au niveau mondial : d'un côté la macroéconomie, de l'autre des circuits courts, ...

Concernant la suppression des recettes de taxe d'habitation, la compensation préconisée serait l'attribution de points de TVA ; il s'inquiète du risque de réduction de la consommation, moins de mobilité, moins de gaspillage et une épargne favorisée. On remplace une recette dynamique par une recette flottante et aléatoire.



D'autre part, l'augmentation proposée du taux vient en sus de la revalorisation annoncée de toutes les bases pour 2026. Cette revalorisation ayant déjà commencé, cela équivaut à une double augmentation pour les citoyens.

Messieurs Jean Serret et Robert Arnaud répondent que la révision des bases n'est pas systématique, souvent à la demande des communes (lors de travaux, constructions, ...). Il s'agit d'ajustements (0.9 % sur la loi de finances 2020).

Monsieur Robert Arnaud ajoute que la revalorisation prévoit un lissage sur 15 ans. La réforme des bases foncières abolirait les bases de 1970, à recettes identiques sur assiettes locales.

Monsieur Jean Serret ajoute que le BP qui sera proposé ne fera pas appel aux excédents antérieurs pour l'équilibrer. Pour les investissements, les services font des recherches de financements auprès des partenaires (Région, Département, Etat, ...). Les excédents servent de fonds de roulement (trésorerie). L'endettement de la CCVD reste faible.

Suite à la question de Monsieur Laurent Déré sur la GEMAPI, Monsieur Jean Serret précise que celle-ci reste stable. Il annonce la participation des 3 communautés de communes de la vallée à la construction du siège de SMRD à Vercheny. Une partie du CAR sera affectée au financement de cet équipement.

Monsieur Gérard Crozier rappelle que la décision a été de figer la GEMAPI pendant 3 ans. En 2020, il faudra prévoir les études sur les digues. Une clause de revoyure est également prévue pour réfléchir sur le montant à appeler après 2020.

Monsieur Robert Arnaud précise que les masses budgétaires importantes ont été provisionnées (anticipées) pour la fibre (jusqu'en 2022). D'autre part, la taxe de séjour est prélevée à hauteur des prévisions.

Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, Messieurs Laurent Déré et Emmanuel Delpont demandent :

- la rénovation de la piscine de Livron-sur-Drôme est-elle votée ?
- y a-t-il des actions prévues mais non décidées ?

Monsieur Robert Arnaud confirme que le Plan Pluriannuel d'Investissement a été voté dans son ensemble. Cependant chaque projet non encore décidé sera soumis à la décision du Conseil communautaire. Pour ce qui concerne la piscine de Livron-sur-Drôme, un bureau d'études a été mandaté afin d'évaluer les besoins du territoire. La décision reviendra aux élus du prochain mandat.

Le Conseil :

- *Précise que chaque conseiller communautaire a été destinataire des documents nécessaires au débat*
- *Prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2020 s'est tenu ce jour, 26 novembre 2019, dans le cadre de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Point 4 Décision modificative

Monsieur Robert Arnaud précise qu'afin de permettre de réajuster les crédits budgétaires du budget 2019, il est proposé au Conseil Communautaire la décision modificative suivante :

Budget Principal 202 :

- 022 - Dépenses imprévues : - 71 500€



- 66111 - intérêts d'emprunt : +1 500 € (1 500 € ont été versés au titre des commissions d'emprunt – non prévu)
- 65548 : + 70 000 € (cotisations prévues 1 770 000 – à verser 1 840 000 €) :
 - Sytrad : + 33 000 €
 - SCOT : + 37 000 € (régularisation cotisation 2^{ème} trimestre 2017)

Le Conseil :

- adopte la DM n° 3 du budget principal de la Communauté de Communes du Val de Drôme, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 5 Cuisine centrale maison de l'enfance à Livron-sur-Drôme (agrandissement) : attribution d'un fonds de concours et approbation convention CCVD/commune

Monsieur Jean Serret explique qu'au vu des besoins existants sur ce bassin et afin d'améliorer la qualité d'accueil des structures existantes, un projet est lancé depuis quelques années afin de créer dans le parc de Pignal une structure de 40 places regroupant : le multi-accueil les petits galets (20 places), la micro-crèche « île aux papillons » de 10 places qui ne possède pas d'extérieur mais aussi créer 10 places supplémentaires. Afin de réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation de la maison Pignal, Monsieur Le Maire a signé un marché de 13 lots pour un montant de 2 246 841,89 € H.T

Il est envisagé de fabriquer sur place les repas mais aussi ceux des autres structures petite enfance, afin de respecter une équité de prise en charge sur tout le territoire.

Considérant que la cuisine dimensionnée initialement uniquement pour la fourniture des repas du lieu petite enfance de la maison Pignal, il a été jugé opportun d'agrandir cette dernière afin qu'elle permette la préparation repas pour les lieux petite enfance de Loriol, Livron, Grâne, Montoisson et Alex plutôt que de construire une structure ailleurs dont le coût de construction serait supérieur au coût lié à la modification du programme initial de la maison de l'enfance de la maison Pignal.

Considérant que compte tenu du fait que les travaux de la maison Pignal sont en cours, et pour permettre l'agrandissement de la cuisine initialement prévue, il convient de verser un fonds de concours à la commune de Livron afin de participer au financement de la cuisine de la maison de l'enfance de la Maison Pignal à hauteur de 172 000 euros H.T
 Le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement présenté.

Monsieur Emmanuel Delpont fait part d'un projet d'agrandissement de l'école de musique dans l'enceinte de la Maison Pignal. Il demande si le projet de cuisine se substitue à celui de cet agrandissement.

Monsieur Guillaume Venel confirme que 2 terrains sont réservés : un pour la cuisine et un pour l'agrandissement de l'école de musique.

Madame Muriel Paret rappelle que d'autres populations pourraient être utilisatrices de cette cuisine : personnes âgées, ...). Ne faudrait-il pas réfléchir à un équipement plus important ? Il est dommage de se limiter à la petite enfance sur la basse vallée.

Monsieur Serge Krier rappelle que la CCVD n'a pas la compétence sur la cantine scolaire. Elle ne peut qu'accompagner les communes dans leur choix dans un souci d'équité sur le territoire. La décision de construire un tel équipement leur revient.

Monsieur Jean Serret précise que la réflexion suit son cours : des communes ont des souhaits de mutualisation de cuisine pour les écoles ; d'autres préfèrent garder leur service de restauration. Suite à la réflexion de Madame Régine Chaléat, le transport est aussi une composante à prendre en compte (coût, cohérence avec le projet de mobilités).



Construire une cuisine centrale à Livron-sur-Drôme répond à la demande de la CAF vis-à-vis de la CCVD pour la fourniture de repas sur ce secteur.
 Pour le reste du territoire, tout reste matière à réflexion.
 Il fait également part du projet de Micro crèche à Plan de Baix qui devrait se concrétiser d'ici la fin du mandat, en partenariat avec La Pensée Sauvage.

Le Conseil :

- *attribue un fonds de concours prévisionnel à la commune de Livron en vue de participer au financement de la cuisine , à hauteur de 172 000 €*
- *Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout acte y afférant*

Point 6 Communes et territoire : suppression d'un emploi d'Animateur principal 1ère classe et création d'un emploi d'Ingénieur territorial

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée, que compte tenu du départ à la retraite au 31 décembre 2019 du conservateur de la réserve naturelle des Ramières, un jury en date du 8/10/19 a recruté une conservatrice qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2020.

Il convient donc de :

- supprimer un emploi d'Animateur principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B) à compter du 1^{er} janvier 2020,
- créer un emploi d'Ingénieur territorial à temps complet (catégorie A) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Cadre d'emploi des animateurs territoriaux	Nombre de postes
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1
Total cadre d'emploi des animateurs territoriaux	1

Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	Nombre de postes
Ingénieur	7
Ingénieur principal	2
Total cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	9

Le Conseil :

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *Supprime l'emploi d'Animateur principal 1ère classe (catégorie B) à compter du 1er janvier 2020*
- *Crée en emploi d'Ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet à compter du 1er janvier 2020*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.*

Madame Muriel Paret demande si des chantiers jeunes pourraient être organisés afin d'aider les communes au débranchage, évacuation des déchets verts, suite à l'épisode neigeux qui a fait beaucoup de dégâts dans les chemins, sentiers ou forêts.

Monsieur Jean Serret donne son accord et propose aux communes de se faire connaître afin de planifier et dimensionner au mieux ces chantiers.



Point 7 Communes et territoire : création d'un emploi de technicien

Monsieur Robert Arnaud informe que, suite au départ d'un agent à temps complet (catégorie C) en poste à la Gare des Ramières, et afin d'effectuer son remplacement, il convient de créer un poste de technicien territorial (catégorie B) à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	Nombre de postes
Technicien	3
Technicien principal 2e classe	1
Technicien principal 1e classe	4
Total cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	8

Le Conseil :

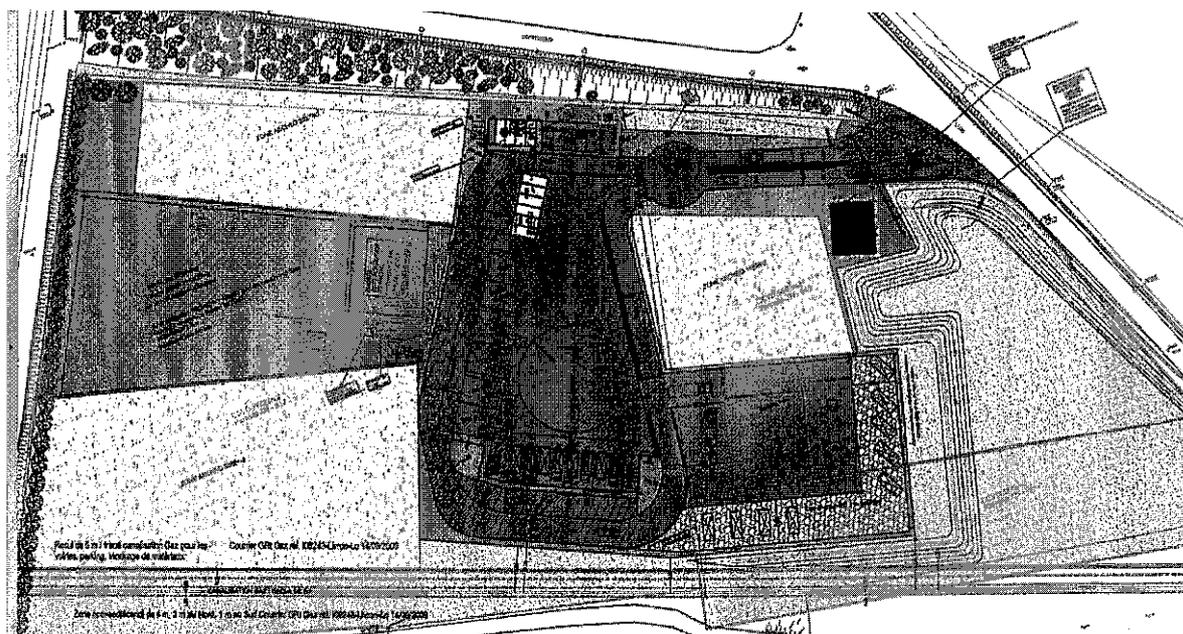
- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
 - *Crée un emploi de technicien territorial (catégorie B) à temps complet,*
 - *Dit que le tableau des emplois est ainsi modifié,*
 - *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

III – RESSOURCES TECHNIQUES

Point 8 Déchetterie de Livron-sur-Drôme : présentation de l'APS

Monsieur Claude Aurias expose que la déchetterie sera un modèle « à plat », conception très nouvelle.

Monsieur Jean Luc Aubenas présente l'APS.



Le local du gardien permettra une vue sur l'ensemble de l'équipement.
La circulation des usagers se fera selon un circuit à double voie à sens unique, permettant l'accès aux différents casiers à niveau et la circulation en parallèle d'autres véhicules.
Les personnels travaillent de l'intérieur de la plateforme (accès aux casiers par l'arrière).
Les flux techniques et usagers sont ainsi séparés.



La plateforme de stockage et broyage des déchets verts : Le tracteur avec fourche/godet permettra de tasser et d'évacuer. Le broyage sera effectué sur place. Les camions pourront les évacuer.

4 compacteurs : ferrailles, cartons, encombrants et un de secours. Ils sont étudiés pour éviter les vols de matière qui reste bloquée à l'intérieur.

Il existe 3 zones archéologiques sur lesquelles aucun terrassement n'est possible. Des bacs peuvent y être entreposés et des panneaux photovoltaïques installés.

Un bassin d'infiltration, un bassin de dépollution, une réserve incendie

L'avant-projet définitif (APD) sera prêt pour janvier 2020. Les travaux devraient démarrer en octobre 2020.

Suite à une question de Monsieur Loïc Morel sur la circulation des véhicules, Monsieur Jean Luc Aubenas précise que les voies font 7 m de large et qu'il est possible de reculer les remorques dans les casiers. Les agents peuvent, de l'intérieur, tasser avec un tracteur, sans gêner l'usager.

Monsieur Guillaume Venel demande s'il existe une solution de destruction pour les papiers personnels.

Monsieur Claude Aurias suggère qu'un destructeur collectif pourrait être installé dans les déchetteries.

Point 9 Déchetteries : modification du règlement

Monsieur Claude Aurias rappelle que les déchetteries intercommunales sont ouvertes à des jours et des heures différentes selon la saisonnalité, mais également en alternance sur des demi-journées. Ce schéma est assez complexe et les usagers se plaignent régulièrement de cette situation.

Lors des épisodes caniculaires estivaux plus nombreux et plus longs dans la saison, et afin de préserver la santé des gardiens en améliorant leurs conditions de travail moins pénibles, les horaires d'ouverture des déchetteries sont aménagés.

Cette année, afin de ne pas perturber les usagers, et étant donné la durée des périodes de forte chaleur, décision a été prise d'uniformiser les jours et heures d'ouverture au public. Les trois déchetteries de Eurre, Livron et Loriol ont été ouvertes du lundi au samedi de 07h à 14h sans interruption.

Les remontées d'informations recueillies sur la mise en œuvre de ce dispositif tend à prouver un taux de satisfaction élevé de la part des usagers.

Enfin, les fréquentations des déchetteries sont de plus en plus importantes, et le mode de fonctionnement actuel implique une concentration des passages des usagers sur des périodes courtes. Cela a des incidences sur la qualité du tri, l'accueil du public et le temps accordé par les gardiens pour informer et aider les usagers. Pour information, le taux de fréquentation des déchetteries a augmenté de 14% sur les 8 premiers mois de cette année.

Le Vice-Président propose d'harmoniser les jours et heures d'ouverture des déchetteries intercommunales comme suit :

- Ouverture du lundi au samedi des déchetteries de Eurre, Livron et Loriol,
- Fermeture 1 jour en semaine pour chacune, en décalant le jour de fermeture de chaque déchetterie, selon un horaire commun permettant une amplitude d'accès au public de 8h à 17h du 1^{er} septembre au 30 juin, puis de 7h à 14h du 1^{er} juillet au 31 août.
- Les heures de fermeture sont celles affichées pour les usagers. Il est laissé un temps de travail aux agents pour nettoyer et ranger après le départ du public.

Ce nouveau mode de fonctionnement entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le règlement de déchetterie proposé prend en compte ces nouveaux horaires (art 2 du règlement).

Des ajouts ont également été faits : art 1B, 3 et 10 afin de prendre en compte le nouveau flux de polystyrène. Les articles 3 bis et 5 ont également été amendés.



OUVERTURE DES DÉCHETTERIES								
	EURRE		LIVIGNY		LORIOU		BEAUFORT	
	DU 01/09	DU 01/07						
	AU 30/06	AU 31/08						
LUNDI	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	FERMEE	FERMEE
MARDI	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	FERMEE	FERMEE	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	FERMEE	FERMEE
MERCREDI	FERMEE	FERMEE	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h
JEUDI	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	FERMEE	FERMEE	FERMEE	FERMEE
VENDREDI	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	FERMEE	FERMEE
SAMEDI	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h	08h - 12h15 13h30 - 17h	07h - 14h

Monsieur Laurent Déré se fait l'écho d'usagers trouvant peu pratiques les horaires d'été. Il suggère de mixer les horaires des déchetteries les plus importantes afin que l'amplitude d'ouverture se fasse sur la journée entière.

Un sondage des besoins auprès des habitants serait nécessaire.

Monsieur Claude Aurias reconnaît une adaptation un peu difficile des usagers à ces horaires d'été puis qui les ont trouvés finalement appropriés lors des canicules. L'objectif est une simplification, une régularité des ouvertures.

Monsieur Guillaume Venel demande s'il ne serait pas opportun d'étendre les horaires d'été au mois de juin, date de la 1^{ère} canicule 2019.

Monsieur Jean Serret propose de tester ces nouveaux horaires sur une année. Des modifications seront apportées s'ils ne conviennent pas. Ces horaires prennent en compte également la qualité des conditions de travail lors des épisodes extrêmes de météo.

Le Conseil :
- Autorise la modification du règlement de déchetterie
- Autorise le Président à signer tout document administratif ou/et financier nécessaire à l'exécution de la présente
4 abstentions

III – HABITAT ET URBANISME

Point 10 Cliousclat : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision avec examen conjoint n° 1 dite « Révision allégée » du PLU

Monsieur Jacques Fayollet rappelle que, par délibération du 26 Mars 2019, le Conseil communautaire de la CCVD a prescrit la révision avec examen conjoint n°1 dite « révision allégée » du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CLIUSCLAT et a fixé les modalités de la concertation ;

Il rappelle que :

- la révision « allégée » consiste à effectuer des adaptations mineures au niveau du règlement écrit et du zonage sans aucune remise en cause du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), et qu'elle a notamment pour objectifs :



- D'intégrer les nouvelles dispositions issues de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, et de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron », permettant les extensions et la construction d'annexes pour les habitations existantes situées dans les zones Agricoles et Naturelles
- D'autoriser le changement de destination d'anciens bâtiments n'ayant plus d'utilité agricole
- De permettre la mise en œuvre d'un projet d'extension du magasin de la station service située sur la RN7 et classée en zone N1
- De modifier le règlement écrit de la zone Ui située le long de la RN7, pour autoriser l'urbanisation de terrains sans obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- De mettre à jour les emplacements réservés (supprimer, ajouter ou modifier)
- D'adapter le règlement écrit du PLU pour améliorer l'écriture de certains articles, faciliter leur application lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, et supprimer des incohérences le cas échéant
- les modalités de la concertation indiquées dans la délibération du 26 mars 2019, à savoir :
 - publication d'un avis de prescription de la révision allégée dans un journal local diffusé dans le département, et affichage de cet avis au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme, en Mairie de Cliousclat et sur tous les panneaux d'informations municipales
 - affichage de la délibération pendant toute la durée de l'étude
 - mise à disposition, au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme et en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public
 - possibilité d'envoyer des courriers au Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme et à Monsieur le Maire de Cliousclat
 - mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Drôme et de la Mairie, d'un dossier de concertation qui sera complété au fur et à mesure des études, jusqu'à ce que le Conseil Communautaire tire le bilan de la concertation et approuve le dossier définitif.

Monsieur le Vice-Président indique qu'une concertation a été menée tout au long de la procédure pendant 8 mois du 26 mars au 26 novembre 2019, dans le respect des modalités qui ont été prévues dans la délibération de prescription du 26 mars 2019. La concertation s'est déroulée comme suit :

- publication de l'avis de prescription de la révision allégée dans le journal « le Dauphiné Libéré » du 03 mai 2019
- affichage de l'avis de prescription au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme, en Mairie de Cliousclat et sur tous les panneaux d'informations municipales
- affichage de la délibération pendant toute la durée de l'étude
- ouverture le 26 mars 2019 et mise à disposition des registres destinés à recueillir toutes les observations du public ; Aucune observation écrite n'a été recueillie dans les registres (ni à la mairie, ni au siège de la communauté de communes)
- possibilité d'envoyer des courriers au Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme et à Monsieur le Maire de Cliousclat. 1 courrier a été reçu lequel a fait l'objet d'une réponse
- le dossier de concertation a été complété au fur et à mesure des études,
- de plus, des articles ont été publiés pour informer régulièrement la population de l'avancée de l'étude :
 - un article dans le Dauphiné libéré du 27 février 2019 annonçant le lancement de la procédure et ses objectifs
 - un article publié le 7 mars 2019 sur le site internet de la commune annonçant le lancement de la procédure et ses objectifs
 - une information détaillée sur la révision allégée du PLU a été diffusée dans le bulletin municipal « L'écho du Gier » n°85 (été 2019). Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de la commune et publié sur le site internet de la Commune et de la Communauté de Communes.



Il comportait une mention de la révision dans l'Editorial de monsieur le maire en première page et un article en double page très détaillé sur le contenu de la révision (page 15 et 16)

- enfin une visite des bâtiments agricoles de la commune a eu lieu le 3 juin 2019 avec les élus, le représentant de la chambre d'agriculture, les services de l'Etat et la communauté de communes
- Autres éléments de concertation antérieur à la procédure de la révision allégée :
 - ✓ discours des vœux du Maire pour l'année 2017 annonçant une modification ou une révision prochaine du PLU
 - ✓ Discours des vœux du Maire pour l'année 2018 annonçant l'imminence de la modification, ou de la révision prochaine du PLU

Une demande d'examen « au cas par cas » a été transmise le 18 octobre 2019 à la mission régionale d'autorité environnementale pour qu'elle décide si le projet de révision doit faire l'objet d'une évaluation environnementale approfondie.

Il ajoute qu'une réunion d'examen conjoint sera organisée après l'arrêt du projet par le conseil communautaire et avant la mise à l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique le Conseil Communautaire sera invité à approuver le dossier de révision allégée en tenant compte des résultats de ladite enquête.

Le Conseil :

- considère comme favorable le bilan de la concertation dans le sens où il a permis à la population de CLIIOUSCLAT et plus largement à celle de la CCVD, d'être régulièrement informée de la procédure et de disposer des moyens suffisants pour recueillir les observations du public. La faible participation du public peut s'expliquer par une bonne information donnée sur les objectifs de la révision qui concernaient des adaptations mineures du PLU et non une révision complète du PLU.

- arrête le projet de « révision allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CLIIOUSCLAT tel qu'il est présenté à savoir composé :

- *de l'exposé des motifs et d'une notice de présentation*
- *du règlement écrit*
- *des plans de zonages*
- *de la liste des emplacements réservés*

- soumet pour avis le projet de révision «allégée» n°1 lors d'un examen conjoint de l'Etat, de la Commune, de la communauté de communes et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 et conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme

- soumet pour avis au président de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Drôme (CDPENAF), le projet de règlement de la révision «allégée» n°1 du PLU de la commune de CLIIOUSCLAT en application de l'article L.151-12, car la révision «allégée» prévoit de nouvelles dispositions du règlement pour les zones agricoles, naturelles et forestières ;

- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 11 Loriol : Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU

Monsieur Jacques Fayollet informe de la nécessité d'apporter des précisions réglementaires pour les futures constructions qui vont s'implanter dans la zone d'activités de Champgrand elle-même située en zone AU_i du PLU de la commune de Loriol-sur-Drôme ;

Ce projet de modification simplifiée n°1 du PLU porte sur :

- Compléter les dispositions du règlement de la zone AU_i concernant les prescriptions liées à l'inondabilité et celles liées aux dispositifs permettant de réduire les nuisances générées par les activités



- Il ne modifie pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en vigueur ;

Le Conseil :

- valide les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée comprenant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme

- Précise qu'à l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au conseil communautaire et soumettra le projet de modification simplifiée n°1 de la commune de LORIOI-SUR-DRÔME à sa délibération pour approbation.

- Précise que Le Président de la Communauté de communes est chargé de la mise en œuvre des modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée telles qu'elles sont fixées ci-dessus.

- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 12 Loriol : Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU

Monsieur Jacques Fayollet informe que le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Loriol-sur-Drôme porte sur :

- Compléter les dispositions du règlement de la zone UC en vue d'autoriser un commerce funéraire
- Compléter les dispositions du règlement écrit afin d'intégrer les dispositions de l'article L.151-11 II du code de l'urbanisme issues de la loi ELAN
- ce projet de modification ne modifie pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en vigueur ;

Le Conseil :

- valide les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée comprenant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme

- Précise qu'à l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au conseil communautaire et soumettra le projet de modification simplifiée n°2 de la commune de LORIOI-SUR-DRÔME à sa délibération pour approbation.

- Précise que Le Président de la Communauté de communes est chargé de la mise en œuvre des modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée telles qu'elles sont fixées ci-dessus.

- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- CISPD

Monsieur Jacques Fayollet informe de la tenue du CISPD mercredi 4 décembre 2019 (réunion qui avait été reportée pour cause de neige).

La séance est levée à 22 h 15.

Fait à Eurre, le 5 décembre 2019
Le Président,
Jean SERRET

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallon

CS 034

96 Route des Aliziers

26400 EURRE